C.

Monsieur Chemeryavé Chirurgien a Vienne = le chateau près Ste. menehould a envoyé a L'academie une observation qui contient le fais Suivant.

une femme de cinquante Six ans avoit ~~une~~ ~~[illegible]~~ entero = epiplomphale depuis près de vingt ans, elle ne voulut jamais porter de bandage, et le 30 janvier dernier les parties contenües dans la tumeur ne purent plus rentrer. tous les accidens de l'etranglement Survinrent, ~~et~~ on n'apella M. Chemeryhavé que le 5eme jour après ces accidens; ~~[illegible]~~ deja la couleur Livide de la tumeur annonçoit la pourriture des parties qui la formoient, M. Chemeryhavé proposa L'operation qui fut encor diferée jusqu'au lendemain; il ouvrit cette tumeur qui avoit, dit-il, la grosseur de la forme d'un Chapeau il trouva tout ce qu'elle contenoit entierement gangrené, l'intestin s'en alloit par lambeaux et donnoit issüe aux matieres fecales. il fut obligé de couper neuf pouces d'intestins, et ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ tout son procedé operatoire ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ fut conforme a celui que

ARC 14 d. 11 n°2

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

M. De Lapeyronnie avoit mis en Usage dans un cas a peu près Semblable dont le detail est dans les memoires de l'Academie.

La malade fut pancée Selon les regles de L'art, elle fit Usage pendant quelque tems d'une decoction de Kkina a la quelle on ajoutait quelques grains de Sel ammoniac, un peu de gelée de corne de cerf fit partie du regime, enfin ~~alors fut~~ Les matierres fecales reprirent leurs cours ~~ordinaire~~ naturel, et cette malade fut totalement guerie en moins de deux mois et demi.

Il faut Convenir que M. Chemeryfavé s'est conduit dans cette occasion en praticien tres eclairé, Son observation m'a parue tres bien detaillée, Son procedé operatoire conforme a la Saine doctrine, et quoique le fait qu'il raporte ne soit pas nouveau pour L'Academie, c'est toujours une preuve de plus des grandes ressources de L'art dans les cas qui paroissent les plus deserperés. j'estime donc que L'Academie poura faire usage ~~[illegible]~~ par extrait de cette observation quand elle traitera de la Cure des hernies avec Gangrene

a Paris ce 11. 8bre 1770

Dentremaux